RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous Lille Nord Pas-de-Calais

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lille

Accord-cadre de prestations intellectuelles

Mission de coordination SSI

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Référence de la procédure :

26.AD du 18/09/2026

Procédure de passation : appel d'offres ouvert

Table des matières

Article 1 – OBJET DE L'ACCORD-CADRE 3
Article 2 –MISSION DE COORDINATION SSI 3
2.1 Contenu de la mission 3
2.2 Textes de référence 4
Article 3 – PHASE DE CONCEPTION 4
3.1 Contenu de la mission 4
3.2 Livrables attendus 4
Article 4 – PHASE D'ASSISTANCE A LA PASSATION DES CONTRATS DE TRAVAUX (ACT) 5
4.1 Contenu de la mission 5
4.2 Livrables attendus 5
Article 5 – PHASE DE REALISATION 6
5.1 Contenu de la mission 6
5.2 Livrables attendus 6
Article 6 – PHASE DE RECEPTION 7
6.1 Contenu de la mission 7
6.2 Livrables attendus 7
Article 7 –DELAI DE REMISE DES LIVRABLES 8
Article 8 –CONTRAINTES TECHNIQUES, REGLEMENTAIRES ET QUALITATIVES 8

Article 1 – OBJET DE L'ACCORD-CADRE

Cet accord-cadre vise à permettre la réalisation de mission de coordination SSI.

La mission consiste à assurer la mise en place, la coordination et le bon fonctionnement des systèmes de sécurité incendie dans un bâtiment dans l'enveloppe budgétaire et les délais indiqués.

Le titulaire devra mettre en œuvre des moyens humains et techniques adaptés pour répondre aux exigences du Crous et garantir la qualité des prestations fournies. Les livrables attendus sont détaillés dans les différentes phases de l'accord-cadre.

Article 2 –MISSION DE COORDINATION SSI

2.1 Contenu de la mission

La mission SSI est obligatoire pour tous les projets nécessitant un système de sécurité incendie. En coordonnant les différents équipements de sécurité, la mission SSI contribue à réduire les risques d'incendie et à assurer une évacuation efficace en cas d'urgence.

Le coordinateur SSI doit posséder une expertise technique pour garantir l'interopérabilité des équipements et la sécurité des personnes dans le bâtiment.

La mission du coordinateur SSI se déroule en plusieurs phases :

- Phase de conception :
 - Définit l'architecture du SSI conformément à la réglementation ;
 - Rédaction du Cahier des Charges Fonctionnels ;
 - Elaboration des plans du projet de SSI de l'établissement en lien avec le CCF.

- Phase d'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) :
 - Analyse les offres des différentes entreprises ;
 - Réalisation d'un rapport d'analyse.

- Phase de réalisation :
 - Visa des documents EXE fournis par la société installatrice ;
 - Participation à la réunion de démarrage de chantier ;
 - Suivi du chantiers (avec 2 visites minimum) ;
 - Réalisation avec la société installatrice des essais fonctionnels.

- Phase de réception :
 - Assistance à la réception finale de l'installation ;
 - Rédaction du rapport de réception technique ;
 - Transmission du Dossier d'identité SSI.

Le pouvoir adjudicateur pourra demander des prestations supplémentaires par le biais de décisions modificatives.

2.2 Textes de référence

A titre indicatif, la mission CSSI est rendue obligatoire dès le début de la phase de conception par application de la norme NFS 61-931 de juillet 2000. Elle est également régie par la norme NFS 61-932.

Plus généralement, le titulaire devra respecter l'ensemble des règles et réglementation applicables sur le territoire français.

Le titulaire est réputé connaître toutes les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et en lien avec l'objet du marché.

Le cas échéant, il est tenu d'informer l'acheteur sur l'évolution des textes en vigueur et l'alerte si cette évolution est susceptible d'avoir un impact sur la réalisation des prestations objet de l'accord-cadre.

En cas de divergence entre les différents textes et règlements, le plus contraignant est retenu et appliqué.

Article 3 – PHASE DE CONCEPTION

3.1 Contenu de la mission

Le coordinateur SSI procède à l'analyse complète des besoins et définit l'architecture du SSI en prenant en compte :

- La configuration du bâtiment à équiper,
- Les matériaux qui constituent le bâtiment,
- Les zones ayant un risque élevé,
- Les zones à protéger,
- Les moyens de sécurisation déjà présents,
- La catégorie du SSI et le type d'équipement d'alarme ;
- L'architecture du SSI.

Il analyse la faisabilité de l'opération, tient compte des exigences réglementaires liées au système de sécurité incendie mais aussi à celles de la maîtrise d'ouvrage.

Il réalise la rédaction du cahier des charges fonctionnel (CCF) du SSI y compris le plan de zoning, éléments essentiels dans la constitution du DCE.

3.2 Livrables attendus

Les livrables constituent la partie technique du dossier de consultation des entreprises de travaux. Ces livrables incluent :

- Un Cahier des Clauses Fonctionnel (CCF) complet y compris le plan de zoning, décrivant les spécifications techniques des travaux à réaliser.

- Une analyse des contraintes réglementaires, incluant les démarches nécessaires pour obtenir les autorisations administratives et les certifications éventuelles.

Les livrables doivent être remis sous format numérique, en langue française, et respecter les standards de structuration des données définis par le maître d'ouvrage.

Les documents seront remis sur support informatique selon les formats précisés ci-dessous :

- des fichiers sous format .dwg, .ifc et pdf pour les plans ;
- des fichiers .docx pour les textes ;
- des fichiers .xlsx pour les tableurs ;
- des fichiers .pdf pour les plannings et calendriers.

Chaque livrable pourra être mis à jour à deux reprises sans honoraires supplémentaires.

Article 4 – PHASE D'ASSISTANCE A LA PASSATION DES CONTRATS DE TRAVAUX (ACT)

4.1 Contenu de la mission

La mission d'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) a pour objet :

- La réalisation de la visite de site avec les entreprises dans le cadre de la consultation ;
- Analyser les offres des entreprises et, s'il y a lieu, les variantes à ces offres ;
- Procéder à la vérification de la conformité des réponses aux documents de la consultation ;
- Analyser les méthodes ou solutions techniques en s'assurant qu'elles ne comportent pas d'omissions, d'erreurs ou de contradictions normalement décelables par un homme de l'art ;
- Etablir un rapport d'analyse comparative proposant les offres susceptibles d'être retenues, conformément aux critères de jugement des offres précisées dans le règlement de la consultation ; la partie financière de l'analyse comporte une comparaison des offres entre elles.

4.2 Livrables attendus

La mission ACT (assistance pour la passation des contrats de travaux) implique la production de livrables permettant au maître d'ouvrage de sélectionner les titulaires des marchés de travaux dans des conditions optimales de transparence, de conformité réglementaire et d'efficacité.

Le titulaire devra fournir un rapport d'analyse des offres, détaillant pour chaque offre reçue :

- La conformité administrative et technique des offres par rapport aux exigences du dossier de consultation des entreprises (DCE).
- Une analyse comparative des prix proposés, incluant une vérification de la cohérence entre les prix unitaires et les quantités estimées.
- Une évaluation qualitative des variantes proposées.
- Une synthèse des points forts et des points faibles de chaque offre, accompagnée de recommandations motivées.
- Une présentation synthétique permettant une lecture claire et rapide des résultats.

Enfin, le titulaire devra assister le maître d'ouvrage dans la mise au point des marchés de travaux avec les candidats retenus. Cette mise au point inclura :

- La vérification des conditions contractuelles et techniques.
- La validation des calendriers d'exécution.
- La formalisation des engagements des parties.

Les documents seront remis sur support papier et / ou sur support informatique selon les formats précisés ci-dessous :

- des fichiers sous format .dwg, pdf pour les plans ;
- des fichiers .docx pour les textes ;
- des fichiers .xlsx pour les tableurs ;
- des fichiers .pdf pour les plannings et calendriers.

Chaque livrable pourra être mis à jour à deux reprises sans honoraires supplémentaires.

Article 5 – PHASE DE REALISATION

5.1 Contenu de la mission

Le coordinateur SSI assure le suivi de l'exécution des travaux dans le but d'assurer la cohérence technique et fonctionnelle du système de sécurité incendie conçues lors de la phase précédente.

La mission a pour objet de :

-S'assurer que les documents d'exécution (visés par le coordinateur) respectent les études effectuées ;

- Réaliser la réunion de démarrage de chantier ;

-S'assurer que les documents à produire par l'entreprise installatrice, en application du contrat de travaux, sont conformes aux dits contrats et ne comportent ni erreur, ni omission, ni contradiction normalement décelable par un homme de l'art ;

-S'assurer que l'exécution des travaux est conforme aux prescriptions du contrat de travaux par le biais de 2 (deux) passages au minimum ;

- Réaliser en collaboration avec l'entreprise installatrice, les essais fonctionnels avant réception.

5.2 Livrables attendus

VISA des documents d'exécution ainsi que les bons de visites de chantier.

Les documents seront remis sur support informatique selon les formats précisés ci-dessous :

- des fichiers sous format .dwg, .ifc et pdf pour les plans ;
- des fichiers .docx pour les textes ;
- des fichiers .xlsx pour les tableurs ;
- des fichiers .pdf pour les plannings et calendriers.

Chaque document d'exécution pourra être mis à jour à deux reprises sans honoraires supplémentaires.

Article 6 – PHASE DE RECEPTION

6.1 Contenu de la mission

Les opérations de réception ont pour objet :

- d'assister la maîtrise d'ouvrage dans la réception finale des travaux ;
- de rédiger le rapport de réception technique ;
- de constituer un dossier complet d'identité du système de sécurité incendie.

Le dossier d'identité SSI est le document de référence durant la période d'exploitation du site.

6.2 Livrables attendus

Le titulaire devra fournir le dossier d'identité comportant :

- Une présentation du Système de Sécurité Incendie
- Le liste des matériels du SSI installés
- Les consignes pour l'exploitation du SSI
- Les plans de recollement de l'ECS, SMSI voir SSS (sonorisation de sécurité)
- La corrélation entre les différentes zones (ZD, ZS, DCT, …)
- Les schémas unifilaires du SSI installé
- La programmation du SDI et du CMSI
- Les AES avec les notes de calcul
- Les schémas de principe des installations de ventilation et de désenfumage
- Historique des travaux réalisés
- Le cahier des charges fonctionnels
- Procès-verbal de réception des travaux effectués par le coordinateur SSI
- Notices d'exploitation et de maintenance des systèmes
- Documents de conformité et d'associativité des matériels en place
- Rapports d'essais (autocontrôle).
- Ainsi que tous les éléments stipulés dans les normes ayant une utilité au dossier d'identité SSI

Les documents seront remis sur support informatique selon les formats précisés ci-dessous :

- des fichiers sous format .dwg, .ifc et pdf pour les plans ;
- des fichiers .docx pour les textes ;
- des fichiers .xlsx pour les tableurs ;
- des fichiers .pdf pour les plannings et calendriers.

Un exemplaire du dossier d'identité devra être imprimé sous format papier, mis dans un classeur et déposé au niveau de l'unité de gestion.

Chaque livrable pourra être mis à jour à deux reprises sans honoraires supplémentaires.

Article 7 –DELAI DE REMISE DES LIVRABLES

Document	Délai maximum	Point de départ du délai
Cahier des charges fonctionnel Plan de zoning	10 jours ouvrés	Après visite du site
Rapport d'analyse des offres	10 jours ouvrés	Après réception des offres
Visa des documents d'exécution	3 jours ouvrés	Après réception des documents
Dossier d'identité mis à jour en trois exemplaires	3 jours ouvrés	Après réception technique

Article 8 –CONTRAINTES TECHNIQUES, REGLEMENTAIRES ET QUALITATIVES

La présente clause vise à définir les contraintes techniques, réglementaires et qualitatives applicables aux missions de coordination SSI dans le cadre de l'accord-cadre. Ces contraintes sont essentielles pour garantir la conformité des travaux aux exigences légales, réglementaires et normatives, ainsi que pour assurer la qualité des ouvrages réalisés.

Le titulaire est tenu de respecter les référentiels réglementaires généraux applicables. Ces référentiels incluent, sans s'y limiter, les textes suivants :

- Le code de la construction et de l'habitation, notamment en ce qui concerne la sécurité des bâtiments.
- Le code du travail, en particulier les dispositions relatives à la sécurité (ERT).
- Les réglementations applicables aux établissements recevant du public (ERP), incluant les normes de sécurité incendie et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR).
- Le règlement de sécurité relatif aux bâtiments d'habitation.
- L'ensemble des normes régissant les systèmes de sécurité incendie et ses différents éléments et composants.

Le titulaire devra intégrer ces référentiels dans ses études et ses propositions, en veillant à leur application rigoureuse tout au long de l'exécution des prestations. Il devra également se tenir informé des évolutions réglementaires susceptibles d'impacter le projet, et proposer des solutions adaptées pour garantir la conformité des ouvrages.